

SLOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SUGERES**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SUGERES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de M Christophe GENEIX, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **14**

Date de convocation du Conseil municipal : 20.01.2023

PRESENTS : Mmes AUZANNEAU Martine, CHANIMBAUD Sabine, DULAC Eliane, JUILLES Anne-Sophie, LANSARD Martine, SKRYANE Noëlle, VARNIER-SEGARD Carole et MM CHABROL Serge GENEIX Christophe, LANSARD Denis, MALNUIT Damien, MASSACRIER Jérémy.

ABSENTES : Mmes RENNAULT Dominique (procuration à Mme AUZANNEAU), POINTUD Ingrid.

Mme CHANIMBAUD a été élue secrétaire.

Délibération n°2023-003 : agent recenseur - augmentation de sa rémunération ; coordinateur communal - octroi d'une prime

Monsieur le Maire rappelle que dans la délibération n°2022-057A la rémunération de l'agent recenseur a été fixé à 2 000 € brut pour la période du 6 janvier 2023 au 28 février 2023. Vu l'étendue du territoire et le nombre important de logements à recenser (416), il propose d'augmenter la rémunération de Mme Pauline CHEYNOUX, agent recenseur et invite les conseillers à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vue l'étendue de la zone à recenser, décide d'accorder à Mme Pauline CHEYNOUX, agent recenseur, un supplément de traitement de 500 € brut. Il sera versé sur la paie de février 2023 à condition que la mission soit réalisée entièrement.

Il décide également d'octroyer à Mme Roselyne GRANET, coordinateur communal, une prime de 200 €, en compensation de la surcharge de travail générée par ledit recensement. Elle sera versée sur la paie de février 2023.

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture
le : **26 JAN. 2023**
et de la publication
le : **27 JAN. 2023**
Le Maire...
D. LANSARD

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Fait à SUGERES le 26.01.2023
Le Maire

